

# Club de natation Pointe-Claire

## Politique lors des voyages d'équipe



Pour assurer le bon déroulement des voyages et assurer la sécurité des nageurs, chaque participant avec leur parent doit lire et signer le document relatif aux politiques de l'équipe de natation de Pointe-Claire afin de participer à l'activité.

Dans le cas de compétitions, lors des voyages ou toutes autres activités de l'équipe, les nageurs doivent comprendre qu'ils représentent le Club de natation de Pointe-Claire. Le comportement de l'athlète doit refléter positivement les normes élevées du club.

### **Compétition extérieure**

Lorsque l'équipe participe à une activité extérieure où l'hébergement est fourni par le club. Les nageurs participants doivent voyager, prendre leurs repas et rester avec l'équipe, et ce pour toute la durée de la compétition. Les nageurs sont encadrés par le personnel d'entraîneurs et les parents accompagnateurs.

Les nageurs qui ne peuvent pas prendre le transport et/ou l'hébergement avec l'équipe doivent demander l'autorisation à l'entraîneur-chef au moment de l'inscription. Les athlètes doivent remplir le document prévu à cet effet.

### **Parents**

Les parents sont invités à assister à la rencontre en tant que spectateurs, mais ils doivent fournir leurs propres transports, hébergements et repas. En plus, les parents qui sont spectateurs sont priés de garder une certaine distance avec leurs enfants pour la durée du voyage afin qu'ils puissent avoir une chance d'interagir et de créer des liens avec leurs coéquipiers et entraîneurs lors de l'événement.

Quand un athlète mineur voyage seul avec son entraîneur, il doit avoir une autorisation écrite de la part de ses parents.

### **Le couvre-feu**

Les couvre-feux sont établis par le personnel d'entraîneurs et les parents accompagnateurs lors du voyage. Deux types de couvre-feux peuvent être mis en place. Un couvre-feu pour être dans sa chambre et un autre pour le couvre-feu de la nuit. Aucun membre de l'équipe ne peut être hors de sa chambre après le couvre-feu. La politique sur le "pas de bruit" doit être respectée. Les téléphones cellulaires et les ordinateurs doivent être éteints après "couvre-feu". Si cette règle n'est pas respectée, le téléphone cellulaire et/ou l'ordinateur peuvent être confisqués pour la soirée et seront retournés le lendemain matin.

### **Hôtel**

Tout dommage, désordre excessif ou le vol engagé dans un hôtel de motel / seront à la charge des nageurs affectés à cette pièce et d'autres mesures disciplinaires peuvent être prises. Aucun comportement bruyant ou tapageur ne sera toléré dans les couloirs ou les espaces publics. Les chambres d'hôtel doivent être tenues propres et les ordures enlevées régulièrement

Peu importe le sexe, un entraîneur ou un parent accompagnateur ne doit pas partager la même chambre avec un athlète.

Afin d'assurer la sécurité des athlètes et pour protéger le personnel, aucun homme n'est autorisé à entrer dans les chambres des filles et aucune femme n'est autorisée à entrer dans les chambres des garçons. Les athlètes masculins et féminins peuvent interagir les uns avec les autres dans les espaces communs tels que le bus, les restaurants et installations de la piscine.

### **Général**

Tous les participants voyageant avec l'équipe doivent demeurer avec l'équipe en tout temps et participer aux réunions, aux entraînements, aux repas et aux sessions de compétitions, etc. À moins d'avoir obtenu une permission préalable par l'entraîneur ou le parent accompagnateur. La ponctualité est de mise.

*Lieux publics* : Lors des sorties publiques, les nageurs doivent demeurer en groupe d'au moins trois personnes. Les athlètes de 12 ans et moins doivent être accompagnés par un parent-accompagnateur.

*Aux restaurants*: Tous les membres de l'équipe doivent demeurer polis et calmes dans les restaurants. Les nageurs ne doivent pas déranger les autres clients du restaurant. Si le service n'est pas inclus, les athlètes devront laisser un pourboire approprié d'au moins 15% au minimum.

*Uniforme*: Tous les nageurs doivent se conformer à la politique d'équipe concernant l'uniforme en tout temps. Le T-shirt rouge et le bonnet blanc du PCSC sont obligatoires pendant la compétition. Lors des déplacements en autobus ou en avion, les vestes sport PCSC bleues doivent être portées.

*Esprit sportif* : Tous les représentants de l'équipe (nageurs, entraîneurs et parents) doivent agir de façon adéquate et respectueuse envers les entraîneurs, les officiels, les administrateurs, les coéquipiers et les autres concurrents tout temps.

*Drogues et alcool*: La consommation ou la possession d'alcool, de tabac et de toutes autres substances illégales ne seront pas tolérées. Aussi, tout membre se trouvant en présence d'autres personnes participant à l'une des activités ci-dessus pourrait être soumis aux mêmes peines et possiblement une expulsion du club de natation Pointe-Claire.

*Langue*: Les nageurs doivent s'abstenir d'utiliser un langage inapproprié. Les nageurs doivent également s'abstenir de tout contact physique inapproprié lors des activités sous la gouverne de l'équipe.

### **Mesures disciplinaires**

À défaut de se conformer à la politique sur les voyages de l'équipe comme indiqué dans le présent document, des mesures disciplinaires peuvent être prises.

Les avertissements seront donnés aux athlètes de la façon suivante:

1. Avertissement verbal décrivant l'infraction par le parent accompagnateur ou l'entraîneur.
2. Avertissement verbal par un entraîneur, informant l'athlète des possibles mesures disciplinaires pouvant être prises.
3. Contact téléphonique avec les parents ou tuteurs par l'entraîneur pour discuter de la situation.

Mesures disciplinaires:

1. Nouvelles affectations des chambres.
2. Être rayé d'une ou plusieurs épreuves de la compétition.
3. Suspension lors d'un futur voyage de l'équipe.
4. Des sanctions financières.
5. Suspension ou expulsion de l'équipe. (Infraction grave)
6. Retour immédiat à la maison à la charge de l'athlète. Les parents peuvent être invités à venir chercher leur enfant.
7. Un rapport d'incident sera rempli et remis au directeur aquatique.

Les décisions des entraîneurs concernant les règles et les mesures disciplinaires lors du voyage sont définitives.

**Ce formulaire est applicable pour toutes les compétitions à l'extérieur pour la saison 2018-2019**

***Je m'engage à respecter tous les termes de la politique sur les voyages de l'équipe de natation de Pointe-Claire.***

\_\_\_\_\_  
Nom du nageur (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

***Mon enfant et moi avons lu et compris la politique sur les voyages de l'équipe de natation de Pointe-Claire et nous nous engageons à s'y conformer***

\_\_\_\_\_  
Signature du parent / tuteur